

Jeudi 25 janvier 2024 à 18h30

Présents : Daniel JARRY – Fabrice CLARY– Julian GOMEZ –
Evelyne DESCHAMPS -MASSABEAU Pierre –Jean-Marc LAVIALE–
Sylvie LOUIS – Josiane MOI BERTOLO – Marie CALMON
LAGARRIGUE – Benoît JURASCHEK – Sylvia BAQUE – Evelyne CRABOL

Absents / excusés : Olivier TAURAND – Jean Jacques BOUSQUET – Liliane
RESSEGUIER

Secrétaire : Fabrice CLARY

I – Approbation PV dernier conseil municipal

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du dernier conseil municipal qui a eu lieu le 21 décembre 2023, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

II – Rapport d'orientation budgétaire

Présentation par Mr le Maire :

2023

Année post COVID19 qui a constaté la reprise d'un fonctionnement normal l'augmentation des bases de près de 7 % a permis un bon déroulement financier

La commune a engagé un certain nombre d'actions visant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, (économie d'énergie, appel à la sous-traitance, investissement favorisant la diminution d'énergie). Nos recettes se sont bien comportées et nos dépenses malgré l'envolée des fluides et le rattrapage du point d'indice se sont bien maintenues, les dépenses autre que les charges générales sont contenues. Le résultat 2023 (158 851 €) est très bon et supérieur à celui de 2022.

Sur la gestion du personnel toujours deux agents en longue maladie. Le remplacement s'effectue par l'embauche d'un CDD. Nous utilisons la sous-traitance pour combler le service technique. Un poste au sein de l'école va être créé en prévision d'un départ retraite en 2024.

Le budget commerce est positif en fonctionnement, la location du cabinet de Kiné nous permet de diminuer le déficit global.

La perspective du nouveau PLUI a dopé les nouvelles constructions, mais on devrait commencer à constater un essoufflement vers la fin 2024.

Les droits de mutation qui s'étaient envolés en 2023 vont ralentir en 2024

En termes d'investissement nous avons réalisés les travaux suivants :

La structure intergénérationnelle (aménagement espace public + maison association) a démarré en février et le gros œuvre (murs et toiture) est terminé. L'enveloppe générale a augmenté d'environ 70 000 €. Le projet est financé à plus de 66 %, l'auto-financement du projet pour 2024 est de 80 000 €.

L'acquisition d'un plan d'eau sur Salgues, les travaux importants de débroussaillage et hydraulique ont été faits, l'aménagement végétal et le mobilier urbain sont également terminés, le coût global est de 40 000 € TTC.

Acquisition d'un terrain pour le transfert du terrain pétanque. Les travaux du nouveau terrain et du parking sont terminés le coût global entre l'acquisition et les travaux s'élève aux alentours de 60 000 € TTC.

Le P L U I : la période de concertation est terminée et le PLUI devrait être approuvé en février mars 2024, à noter une légère ouverture sur les droits à construire suite à l'enquête publique.

Un certain nombre de travaux d'entretien et d'amélioration ont été effectués au château (grangettes, menuiseries,...).

Le projet de création d'un cheminement piétonnier est terminé, les travaux se sont élevés à 50000 € dont 20 000 € de subventions.

Au niveau des salles du château, réfection de la salle, de la cuisine et de l'entrée.

Acquisition d'un terrain permettant d'agrandir le cimetière pour un coût de 3000 €.

Déploiement par Orange de la fibre sur pratiquement tout le territoire communal.

2024

La prévision d'évolution des bases locatives 2024 serait d'environ 4,1 %. Cette augmentation nous permet d'absorber en partie l'inflation. L'effort sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement très efficace en 2023 reste toujours d'actualité,

Malgré de bons résultats il est toujours impératif pour notre collectivité de maîtriser notre plan d'investissement et surtout de contenir nos charges de fonctionnement afin de conserver un résultat d'exercice proche de 100 000 € **ce qui aujourd'hui est largement atteint.**

Nos emprunts sont mesurés.

Les projets 2024 à mener seront les suivants :

- Terminer la structure inter générationnelle,
- Terminer la maison d'association et l'aménagement d'un espace public,
- Acquérir des terrains permettant la réalisation de commerces ou autre sur le centre bourg
- Mise en place du nouveau P L U I
- Restaurer la tour basse du château et le lac
- Continuer l'aménagement de la cour basse du château
- Prévoir une réserve pour réaliser des travaux divers d'économies d'énergie bien subventionnés

Continuer les économies d'énergie (chauffage, fluide, ...)

RESULTAT 2023

Le résultat d'exercice 2023, est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	761 459,59 €
Recettes	920 310,81 €
Résultat exercice (excédent)	158 851,22 €
Excédent 2022	625 041,05 €

RESULTAT NET fonctionnement 2023 **783 892,27 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses	381 356,14
Recettes	115 215,04
RESULTAT (déficit)	-266 141,10 €

Excédent investissement 2022 **95 453,08 €**

RESULTAT NET investissement 2023 **-170 688,02 €**

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT **783 892,27 €**

INVESTISSEMENT -170 688,02 €

Excédent global budget général 613 204,25 €

Budget commerce (assujetti à la TVA collecté et déductibles) :

Déficit fonctionnement année en cours 0.00 €
 Déficit a-1 0.00 €
 excédent fonctionnement 22 196,14 €

Déficit d'investissement a-1 -71 942,62 €
 Excédent d'investissement année en cours 2 168,27 €
 Déficit cumulé -69 774,35 €
 Affectation exc fonc sur invest R1068 22 196,14 €

Déficit investissement de début exercice -47 578,21 €

Consolidation des résultats :

Excédent de fonctionnement 783 892,27 €
 Déficit d'investissement -218 266,23 €

Excédent général 565 626,04 €

Trésorerie 515 au 1er janvier 2024 558 152,00 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COUT 2024 TTC	BESOIN DE FINANCEMENT	COMMENTAIRES
I. INVESTISSEMENTS RECURRENTS			
2128 ONA Aménagement de terrains 5 000 X 6	5 000,00 €	4 166,67 €	Renforcement réseaux divers
2151 ONA Travaux de voirie 6 X 16 000	20 000,00 €	16 666,67 €	Continuer effort sur chemin blancs, le débroussaillage et la signalétique
2158 ONA Acquisitions 16 000 X 6	15 000,00 €	12 500,00 €	Reserve pour acquisitions diverses tables séminaires ,,
2183 ONA informatique mobilier 10 000 X 6 (ancien 43)	15 000,00 €	12 500,00 €	Changement des systèmes d'information + divers
2184 ONA Mobilier 5000 X 6	5 000,00 €	4 166,67 €	Reserve pour acquisition mobilier
39 Entretien bâtiment communaux 20 000X 6	20 000,00 €	16 666,67 €	Entretien divers appel à la sous-traitance pour travaux particulier (10 000 €) + pour économies énergie 10 000 € + 10 000 € divers
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	Plus de dépenses imprévus
TOTAL I	80 000,00 €	66 666,67 €	

II INVESTISSEMENTS ARBITRABLES			
88 Travaux de mise aux normes et commercialisation des salles du château + réfection tour château + travaux divers château	150 000,00 €	60 000,00 €	Travaux de réfection tour extérieur cours basse du château, (Débroussaillage, cheminement, nettoyage tracto et réfection muraille et tour) + Peinture chambre Quercy + divers on prévoit 60 000€ de subvention + TVA
89 Aménagement du bourg et de la commune	60 000,00 €	50 000,00 €	acquisition terrains astorg et Gavet et travaux
90 Economie d'énergie	130 000,00 €	58 333,33 €	Pac pour mairie + PAC pour fin complexe + changement fenestres château + basculement LED village subvention attendu 50 000 € + TVA
91 Extension jeux d'enfants complexe	10 000,00 €	8 333,33 €	Compléter de quelques jeux + mobilier urbain le parc enfants
94 Structure intergénérationnelle salle polyvalente	300 000,00 €	132 113,00 €	Démarrage chantier février 2023 augmentation très forte lié a la conjoncture chantier dans les délais livraison 3 trim
96 Structure intergénérationnelle aménagement bourg et terrain de boules	222 000,00 €	27 632,00 €	Chantier bien avancée et tres bien financé livraison 3 eme trim
97 Cheminement doux	50 000,00 €	0,00 €	travaux terminés en 2023
TOTAL II	922 000,00 €	336 411,67 €	

III. INVESTISSEMENTS ANNEXES			
Budget activités commerciales dépenses	25 000,00 €	25 000,00 €	Travaux divers, eau électricité EDF 11000 + remb cap 10000 + TVA
Recettes Halles de Labastide	-7 200,00 €	-6 000,00 €	6000 loyer + 600 licence
Recettes Cabinet médical + charges	-24 000,00 €	-20 000,00 €	Loyers + charges Orthophoniste cabinet infirmier , Psychanalyste, Ostheo - TVA collecté (a noter le cabinet de Kine paye à plein)
Recettes Salon de coiffure	-3 600,00 €	-3 000,00 €	loyers + OM - TVA
TOTAL III	-9 800,00 €	-4 000,00 €	

TOTAL GENERAL	992 200,00 €	399 078,33 €	
----------------------	---------------------	---------------------	--

Opérations Investissement	BESOIN DE FINANCEMENT RESTANT	ECHELONNEMENT DES MONTANTS A FINANCER						TOTAL	
		2 020	2 021	2 022	2023	2 024	2 025		2 026
I. INVESTISSEMENTS RECURRENTS									
2128 ONA Aménagement de terrains 5 000 X 6	12 500 €					4 167 €	4 167 €	4 167 €	12 501 €
2151 ONA Travaux de voirie 6 X 16 000	50 000 €					16 667 €	13 333 €	13 333 €	43 333 €
2158 ONA Acquisitions 16 000 X 6	40 000 €					12 500 €	13 611 €	13 611 €	39 722 €
2183 ONA Informatique mobilier 10 000 X 6 (ancien 43)	25 000 €					12 500 €	6 944 €	6 944 €	26 388 €
2184 ONA Mobilier 5000 X 6	12 500 €					4 167 €	4 167 €	4 167 €	12 501 €
39 Entretien bâtiment communaux 20 000 X 6	50 000 €					16 667 €	13 889 €	13 889 €	44 445 €
020 Dépenses imprévues (20000 X 6)	0 €					0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL I	190 000 €	0	0	0	0	66 667	56 111	56 111	178 890
II. INVESTISSEMENTS ARBITRABLES									
88 Travaux de mise aux normes et commercialisation des salles des gardes, gîtes, salles du RDC et travaux divers château	68 168 €					80 000 €			60 000 €
89 Aménagement bourg et commune (acquisition place de Salgues, travaux divers mobilier urbain)	50 000 €					50 000 €			50 000 €
90 Economie d'énergie	58 333 €					58 333 €			58 333 €
91 Extension jeux d'enfants complexe	8 333 €					8 333 €			8 333 €
94 Structure intergénérationnelle salle polyvalente	132 113 €					132 113 €			132 113 €
96 Structure intergénérationnelle aménagement bourg et terrain de boules	27 632 €					27 632 €			27 632 €
97 cheminement doux RD7	0 €								0 €
TOTAL II	344 580 €	0	0	0	0	336 412	0	0	336 412
III. INVESTISSEMENTS ANNEXES									
Budget activités commerciales (charges fonct + remb prêt)	75 000 €					25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €
Recette des commerces	-87 000 €					-29 000 €	-29 000 €	-29 000 €	-87 000 €
TOTAL III	-12 000 €	0 €	0 €	0 €	0	-4 000 €	-4 000 €	-4 000 €	-12 000 €
TOTAL GENERAL	522 580 €	0 €	0 €	0 €	0	399 079 €	52 111 €	52 111 €	503 301 €

III- Délibération ouverture de poste

1/ Création emploi grade adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (n°2024-01001

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins (ou autre motif de recrutement) de la collectivité (ou établissement),

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2/ délibération création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (n° 2024-01002)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil ... (d'Administration, Municipal, Communautaire, Syndical ou autre) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'entrée de nouveaux élèves de toute petite section, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 heures / semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17.5 heures / semaine.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2024.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

IV Délibération sur augmentation du temps de travail moins de 10%

Le Maire informe le conseil municipal que pour le bon fonctionnement du groupe scolaire il est nécessaire d'augmenter les heures du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

En effet ce poste a été créé pour 28h / semaine, Mr le Maire propose de l'augmenter de 2 heures hebdomadaire soit un passage à 30 h / semaine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

IV – Délibération sur transfert de la compétences infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides recharges (IRVE)

Mr le Maire expose aux conseillers que la Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL), dans le contexte de développement durable, d'efficacité énergétique, de maîtrise des coûts et de diversification de l'aide apportée aux communes adhérentes, propose d'assurer, à leur place, la compétence codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., relative aux infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), de façon à organiser cette compétence à une échelle départementale.

Conformément aux statuts de la FDEL, approuvés par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015, cette délégation s'appliquera au développement, au renouvellement et à la maintenance des installations et réseaux IRVE, dans les conditions fixées par le règlement détaillé d'exercice de la compétence approuvé le 26 octobre 2023 par le comité syndical de la FDEL.

La FDEL s'engage également à apporter conseil et assistance à la commune, à émettre des avis techniques pour l'intégration des projets réalisés par des tiers, à gérer les demandes de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) liées aux IRVE et à transmettre un rapport annuel d'exploitation à chaque commune concernée.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement détaillé du service, fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence. Il précise que les conditions pourront faire l'objet d'adaptations ou d'améliorations ultérieures.

La maîtrise d'ouvrage des futurs investissements relèvera de la FDEL mais restera conditionnée à l'accord de la commune sur sa participation financière. Celles liées au renouvellement des équipements seront prises en totalité en charge par la FDEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1- Décide de transférer à la FDEL la compétence codifiée à l'article L.2224-37 du CGCT, pour permettre la mise en place d'un service départemental pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- 2- Approuve le règlement relatif aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées le 26 octobre 2023 par le comité syndical de la FDEL.
- 3- Confirme sa volonté d'implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur son territoire, afin d'intégrer le schéma de déploiement départemental d'IRVE réalisé par la FDEL.
- 4- Autorise Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet communal intégré dans le projet de déploiement départementale.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

V - Questions diverses

1 / Deux enquêtes publiques vont avoir lieu sur la commune :

- la première concerne l'aliénation d'une portion du chemin rural dit « des vieux métiers ». Les avis d'enquêtes ont été publiés et affichés. Elle débutera le 29 janvier 2024 pour se terminer le 12 février 2024.
- La seconde concerne l'amélioration de la côte du Cluzel, elle est gérée par le Département du Lot. Les affichages ont été faits sur place et aux différentes mairies concernées, à savoir, Labastide-Marnhac, Trespoux et Villesèques. Elle aura lieu du 12 février 2024 au 15 mars 2024.

2/ La commission pour la rédaction du bulletin municipal 2024 se réunira le 01/02/2024

3/ La date du repas des aînés est fixée au samedi 9 mars 2024

Levée de la séance à 21h